

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le 4 juillet à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 26 juin 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 14
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Anne-Claire AUGEREAU, Christelle GIRAUD, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Stéphanie WANLIN GUERINEAU
Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné mandat à Éric CUSEY
Éric MILLET qui a donné mandat à Anne-Claire AUGEREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : Cécile THOMAS, François GUILLOT et Manuella REAUTE
Secrétaire : Fabienne POUZET

Affiché le 6 juillet 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEDS POUR LE RÉSEAU CHALEUR
(délibération n° 2023-07-01)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet d'implantation de la chaudière à bois, pour un coût
estimé à 313 550,00 € HT,
Considérant le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de
5 200,00 € HT,
Considérant le coût de la maîtrise d'œuvre de 25 583,04 € HT, soit
Considérant la DETR accordée de 76 832 €,
Considérant la DSIL accordée de 28 812 €,
Considérant que le fonds chaleur peut être sollicité pour 40 % de
313 550 €, soit 125 420 €,
Considérant que le SIEDS peut apporter un complément d'aide
concernant le réseau chaleur,

Considérant le plan de financement actuel suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant subvention
DETR	344 283,04 €	22,32	76 832,00 €
DSIL	344 283,04 €	8,37	28 812,00 €
Fonds chaleur	344 283,04 €	40,41	139 120,00 €
Autofinancement	344 283,04 €	28,90	99 519,04 €
TOTAL	344 283,04 €	100,00 €	344 283,04 €

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter le SIEDS au titre du réseau chaleur pour les travaux d'implantation de la chaudière à bois déchiqueté et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Fabienne POUZET